



Termes de référence du Comité du risque de Vista Banking Group

Le Comité doit agir comme suit :

1. Examiner et recommander des rapports, stratégies et politiques sur la gestion du risque et la tolérance au risque pour approbation par le Conseil d'administration
2. Passer en revue les rapports périodiques de la direction sur les sujets qui ont trait aux niveaux élevés de risque et
3. Gouvernance, y compris les expositions au risque actuelles et futures, et la stratégie en matière de risque et la gestion du risque futures dans le Groupe
4. Conseiller le Conseil d'administration sur l'appétit pour le risque et la tolérance au risque
5. Promouvoir la gestion du risque d'entreprise, et assurer que les processus et la culture de la gestion du risque soient intégrés dans l'ensemble du Groupe
6. Étudier le caractère efficace du cadre des systèmes de gestion du risque et des systèmes de contrôle internes du Groupe
7. Assurer que la fonction de la gestion du risque soit dotée de ressources adéquates
8. Revoir les politiques de trésorerie du Groupe de temps à autre
9. Vérifier chaque année le processus de contrôle de la conformité de la banque aux normes des réseaux
10. Examiner la conformité fiscale et les initiatives de planification fiscale de la banque
11. Étudier les procédures du Groupe pour gérer les allégations des lanceurs d'alerte de temps à autre
12. Analyser les procédures de la banque en ce qui concerne la prévention et la détection de la fraude et du crime financier
13. Passer en revue les dispositions du Groupe pour assurer la conformité réglementaire et prendre en compte toutes constatations provenant des examens réglementaires
14. Revoir le contenu du rapport du Comité du risque qui figure dans le Rapport annuel
15. Conseiller quant à la frise chronologique de la fourniture de SharePoint et des courriels pour les membres du Conseil d'administration et de la haute direction

